

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE TERRE CITOYENNE

ETUDE DES POSSIBLES FORMES JURIDIQUES DE L'UITC DANS L'UNION EUROPÉENNE



Auteur:

Elisa Acevedo Hernández

Maîtrise en Droit

Empodera Consultores

Con el apoyo de:

Con el patrocinio de:

Tabla des matières

2.- Méthodologie employée : fiches d'expériences.....	3
3.- Résultats.....	3
4.- Conclusions et recommandations :.....	4
Annexes:.....	6
A. Fiches d'expériences	6
A.1. Fiche d'expérience 001	6
A.2. Fiche d'expérience 002	9
A.3. Fiche d'expérience 003	12
A. 4. Fiche d'expérience 004	14
A.5. Fiche d'expérience 005	16
B. Fiches juridiques.....	18
B.1. Fiche associations espagnoles	18
B.2. Fiche fondations espagnoles.....	19
B.3. Fiche associations françaises.....	23

Avec le support de:

Avec le soutien de:

1.- Objectif de l'étude.

L'Alliance Internationale Terre Citoyenne a demandé le support d'Empodera Consultores afin de réaliser une étude identifiant les possibles formes juridiques qui pourraient servir de base à la création de l'Université Internationale Terre Citoyenne (ci-après, UiTC).

Le projet UiTC s'est développé à partir de la rencontre de Saluzzo (Italie, mars 2008), en particulier en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et les objectifs d'un projet qui vise à devenir un réseau international de formation des leaders sociaux. Grâce aux expériences développées dans certains pays (latino-américains, africains, asiatiques et européens), le projet a pris forme et il s'est défini comme une université qui occupe un nouvel espace de formation visant à promouvoir une éducation innovatrice, la recherche et la diffusion des connaissances, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies pour la formation des leaders sociaux. En particulier, l'apprentissage à distance constitue la réalisation pratique de l'intégration des TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans le projet, car elle constitue un moyen efficace et peu coûteux d'apporter une formation à tous les potentiels bénéficiaires et de s'adapter aux changements constants qui se produisent dans la société actuelle.

2.- Méthodologie employée : fiches d'expériences.

Afin de réaliser la présente étude juridique, plusieurs réunions se sont tenues dont le but principal était de déterminer quels étaient les éléments clefs qui étaient apparus lors des rencontres précédentes et qui pourraient nous indiquer, dans une certaine mesure, quelle était la forme juridique qui correspondait le mieux à la réalité de l'UiTC.

Les premières hypothèses nous ont conduits à conclure que, bien que l'université ait un caractère international, l'un des moyens les plus faciles à attirer des fonds serait de localiser le secrétariat principal dans un État de l'Union Européenne.

Ensuite, nous avons choisi plusieurs modèles d'universités existantes, dont l'expérience avait été positive et nous avons examiné la forme juridique qu'elles ont utilisée afin de mettre en route leur projet. L'information obtenue a été recueillie dans cinq fiches d'expériences. D'une manière générale, les fiches contiennent une description de l'université, son contexte, ses sources de financement ainsi qu'un commentaire sur les forces et les faiblesses de chaque expérience (du point de vue de la création de l'UiTC). Les fiches se rapportent à l'Université Ramon Llull et l'Université rurale Paolo Freire (toutes deux situées en Espagne), l'Université des Sciences Gastronomiques (Italie), l'Université de Paix (Belgique) et l'Université Populaire du Berry (France).

3.- Résultats.

Les aspects qui ont été ciblés par l'analyse des expériences identifiées sont : l'organisation de l'université, les formes de collaboration avec d'autres universités ou centres de formation et les sources de financement. Grâce à cette étape, nous avons pu constater que les expériences les plus appropriées pour le processus de l'UiTC, tant pour la question financière que pour la capacité du modèle à s'adapter aux besoins de l'UiTC, réduisaient l'éventail des possibilités à deux formes juridiques du contexte espagnol: l'association et la fondation, ainsi qu'une forme juridique du contexte français: une association régie par la loi 1901.

Cela nous a permis d'avancer vers la prochaine étape, qui consistait à faire trois documents juridiques montrant clairement et concisément les caractéristiques juridiques qui définissaient chacune des formes juridiques choisies. Ces fiches contiennent des données sur la forme et les conditions de constitution, la

Avec le support de:

Avec le soutien de:

dotation initiale, les organes d'administration et de gestion, le fonctionnement, ainsi que les obligations et les avantages fiscaux de chaque forme juridique.

4.- Conclusions et recommandations :

Compte tenu des informations recueillies dans l'étude nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1. Le modèle des associations espagnoles ne s'adapte pas aux besoins de l'UiTC. Bien que sa constitution soit extrêmement facile, la forme juridique ne représente pas un avantage fiscal important au cas où elles recevraient un don, qui, du point de vue du financement de l'UiTC, est essentiel car elle s'appuiera sur les subventions et les financements des États, des donateurs et des organisations concernées. Quand l'association est reconnue d'utilité publique, ses avantages fiscaux sont comparables à ceux de la fondation, mais elle doit avoir fonctionné pendant deux ans pour pouvoir demander la reconnaissance, ce que nous laisserait exclus du régime particulier pendant un temps qui est crucial pour le fonctionnement de l'université. Concernant le modèle des associations françaises, les conclusions à tirer sont presque les mêmes : les avantages fiscaux sont réservés aux grandes associations reconnues d'utilité publique, la seule différence est que l'association doit avoir trois ans d'existence afin de pouvoir être reconnue. En outre, les contraintes législatives françaises aux modèles des universités populaires sont trop rigides, ce qui rend encore plus complexe leur adaptation aux besoins de l'UiTC.
2. Dans le cas des fondations, il convient de noter que dès le début, et sur la base des connaissances générales, nous étions persuadés que cette forme restait le meilleur choix. Une fois la fondation créée avec l'allocation initiale, l'UiTC aurait accès à un large éventail de ressources financières et pourrait bénéficier d'un régime spécial très avantageux. Les fiches d'expériences n'ont fait que confirmer cette réalité. Par ailleurs, à un moment donné du processus, la possibilité de rechercher d'autres méthodes possibles dans le système français a été évoquée, puisque nous ne voulions pas exclure la possibilité de localiser l'université dans ce pays. Le système français n'est pas aussi permissif que l'espagnol ; par exemple, le terme Université est réservé aux universités publiques. Ce point de départ a compliqué la démarche parce que le terme n'était plus la clé de la recherche. D'autre part, nous avons constaté que les universités privées pourraient être constituées sous la forme d'une société (les sociétés commerciales ont été exclues, parce qu'elles ne coïncident pas avec la philosophie du projet de l'UiTC) ou d'une association régie par la loi 1901. L'interventionnisme de l'État français présente un inconvénient majeur, puisqu'il ne permet pas d'adapter les modèles aussi aisément que dans le système espagnol. En ce qui concerne la possibilité de créer une fondation en France, nous avons rencontré les mêmes obstacles : l'interventionnisme de l'État, la rigidité et des coûts trop élevés¹. Parmi d'autres, bien que la dotation initiale pour constituer une fondation française ne soit pas déterminée par la loi, la pratique générale la situe entre 80 000 et 100 000 euros. En bref, à la suite de l'analyse précédente, la seule expérience française qui pourrait s'adapter à notre cas est celle de l'association loi 1901, mais comme nous l'avons déjà déterminé elle n'est pas appropriée.
3. En résumé, cette étude aboutit aux conclusions suivantes :

De notre point de vue, il serait souhaitable de créer l'UiTC en utilisant la forme juridique des fondations espagnoles. La dotation initiale considérée suffisante est de 30 000 euros. Elle

¹ Tableau récapitulatif du régime des associations, des fondations et des fonds de dotation du système français: www.fonds-dotacion.fr

bénéficie d'un large éventail d'exonérations fiscales². Au cas où elle recevrait un don, tant le donataire que le donateur auront des avantages fiscaux³. D'autre part, la condition est qu'elle doit atteindre les objectifs de la fondation, qui dans notre cas auront pour but la formation des leaders sociaux, mais les fondateurs sont libres de déterminer quels sont les moyens pour mener à bien ces objectifs. Ce dernier point est particulièrement intéressant parce que nous avons essayé d'identifier une forme qui peut s'adapter à des différents types de collaboration avec les universités, les ONG et les organisations de la société civile qui souhaiteraient participer à des projets futurs de l'UiTC.

² Tableau récapitulatif de l'Impôt sur les Sociétés en page 21.

³ Tableau récapitulatif du traitement fiscal particulier en page 19.

Avec le support de:



Avec le soutien de:



Annexes:

A. Fiches d'expériences

A.1. Fiche d'expérience 001

1.- Titre : Universitat Ramon Llull

2.- Sous-titre : Université privée constituée sous la forme d'une fondation

3.- Adresse postale et site web : Claravall 1-3. 08022 Barcelone - <http://www.url.edu/index.php>

4.- Brève description de l'entité et de sa nature institutionnelle : L'Université Ramon Llull (URL), située à Barcelone, est une université privée à but non lucratif et inspirée par l'humanisme chrétien qui rend un service public. L'URL a le même statut juridique que la fondation privée qui l'a créée, car elles ont la même organisation et toutes deux bénéficient de l'autonomie académique et de gestion.

5.- Description des objectifs principaux et secondaires : L'objectif principal de l'URL est de fournir une formation de qualité, basée sur la personne, en réponse aux besoins de la société. D'ailleurs, ses principes sont les suivants : la qualité de l'enseignement, la recherche de haut niveau, le service à la société, la projection internationale, l'initiative privée, la vocation sociale et l'inspiration chrétienne.

6.- Origine et contexte : L'URL a été créée le premier mars 1990 et elle a été approuvée par le Parlement de Catalogne le 10 mai 1991. Ses centres fondateurs sont : La Faculté de Philosophie actuelle, l'Institut Chimique de Sarrià, La Fondation Blanquerna et La Salle. Le 10 octobre 1989, ces institutions, sous la présidence du Cardinal Narcís Jubany, avec la Fondation Círculo de Economía et le support de plusieurs personnalités représentatives de la société civile catalane, ont constitué la fondation qui a abouti à l'Université Ramon Llull Fundació Privada.

7.- Services auxquels prétend actuellement l'Université et avec quelle ambition (activités) : Une éducation supérieure réalisée par des centres de création propre ou des centres fédérés. Les centres universitaires ont été créés à partir des institutions fédérées (des facultés et écoles des départements, des instituts universitaires de recherche et d'autres centres et structures).

8.- Comment s'organise et se structure l'Université pour arriver à les mettre en place (gouvernance) : L'Universitat Ramon Llull Fundació Privada est l'entité-mère de l'URL en ce qui concerne les sujets non-académiques et elle exerce son autorité à travers le conseil d'administration (*patronato*). Elle est une université libre structurée sur le principe de l'accord fédératif entre l'université, titulaire formelle et responsable des centres la composant, et les institutions qui s'occupent de la gestion de chacun des centres avec leurs propres ressources humaines, technologiques et patrimoniaux. Le conseil exécutif du conseil d'administration fait un suivi des directrices du conseil d'administration et s'occupe de les faire respecter par les institutions fédérées. L'université a aussi un rectorat, un conseil académique et un conseil de gouvernement.

9.- Sources de financement : Le patrimoine de l'Université est complément distinct de celui des institutions fédérées, il n'y a ni consolidation, ni communication de responsabilité. Les ressources allouées à l'université sont : des subventions, dons et des financements d'entités publiques, privées et de particuliers. Par ailleurs, elle a aussi les revenus tirés des services généraux du rectorat. Même s'il s'agit d'une université privée, elle peut recevoir des subventions publiques, des bourses, des aides à la recherche, etc.

10.- Méthodes utilisées et éléments pédagogiques : Les écoles, les facultés et les instituts organisent les enseignements qu'ils offrent : ils proposent les programmes d'études qui révèlent des

Avec le support de:

Avec le soutien de:

titres de licence et de maîtrise officiels de l'État espagnol ou des programmes spéciaux ou techniques, en tenant compte à la fois de l'organisation du contenu, de l'utilisation des moyens d'enseignement et des infrastructures adéquates, ainsi que de l'évaluation des systèmes d'évaluation y de qualification. En plus de ces diplômes universitaires, l'université peut émettre d'autres diplômes ou documents accreditifs concernant la réalisation de certains programmes d'enseignements propres. Son modèle pédagogique est fondée sur l'éducation intégrale (tant les connaissances comme les valeurs) et il est basé sur le développement des attitudes des élèves à travers de petits groupes de travail et de la relation étroite des élèves/professeurs.

11.- Dimension géographique : L'URL est ouverte au monde globalisé, en même temps qu'elle approfondit les connaissances dans son environnement immédiat. Elle se trouve au service de la société catalane et elle est ouverte à d'autres cultures. La relation et l'échange fréquents avec des universités prestigieuses et des institutions du monde entier favorisent plusieurs types de collaboration entre elles.

12.- Public ciblé : L'élève de l'URL est toute personne inscrite dans les centres d'intégration fédératifs et dans les centres relevant de l'URL. Il doit respecter la philosophie de l'université et les réglementations qui lui sont applicables.

13.- Commentaires : l'URL est une expérience réussie. Certaines de ses études sont d'authentiques références locales et internationales.

De notre point de vue, ce qui nous intéresse est de démêler la façon dont elle est structurée. L'URL est née de l'union entre plusieurs organisations existantes qui cherchaient à créer un cadre juridique pour donner un nouvel élan à ses programmes et à les valoriser avec le label d'une université reconnue par l'Etat. Dans ce cas, la création de l'université s'est faite à travers d'une fondation, dont la personnalité morale coïncide entièrement avec celle de l'Université.

Sur le site web de l'URL on peut trouver presque tous les documents juridiques qui ont donné lieu à cette institution d'enseignement. Ses statuts décrivent le contexte dans lequel elle a émergé, les formes de financement, les objectifs, etc.

Le résultat le plus positif de cette expérience est que les centres fédérés qui gèrent et mettent en œuvre les enseignements adoptés de concert, se sont dotés d'une nouvelle position, puisque leurs titres sont reconnus comme des diplômes universitaires qui répondent aux normes de qualité. En outre, étant donné que l'URL est fédérée avec des centres de grande tradition en Catalogne, elle est devenue une entité vraiment puissante en terme économique.

D'autre part, la possibilité que, à son tour, l'URL puisse créer ses propres formations officielles ou privées, permet d'offrir un large éventail de programmes, dont la qualité est garantie par un réseau qui partage la même idéologie et méthodologie.

En ce qui concerne la création de l'UiTC, nous pouvons dire que la fondation s'est révélée comme étant une forme juridique appropriée afin d'accomplir ses objectifs. Évidemment, au début, l'UiTC devrait chercher à obtenir un soutien financier suffisant pour créer une fondation, mais il pourrait suivre le modèle qui a mis en place l'URL : concevoir une méthode pédagogique et idéologique, et faire participer à ce projet d'autres centres, organismes et universités. D'une part, ceux-ci pourraient continuer à offrir leurs propres formations, mais en y ajoutant un label de qualité d'une université reconnue par sa méthodologie d'enseignement novatrice et, d'autre part, créer des nouvelles offres de formation (de courte durée ou de longue durée) au fur et à mesure que la propre évolution de l'institution, du centre ou de l'organisme, les rendent nécessaires.

En outre, dans ce cas, nous pouvons aussi remarquer comment une université établie en vertu des règles de l'État espagnol travaille avec d'autres organismes internationaux. Dans la plupart des expériences, cette université cherche à collaborer avec des centres reconnus internationalement par leur qualité et elle signe avec eux des accords de coopération afin de mettre en place des formations spécifiques et de promouvoir des programmes différents.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

N.B. : Fundació Pere Tarrés. C'est une entité à but non lucratif d'action sociale et formative qui a commencé à offrir ses services en 1957 dans le cadre de Caritas. Son but était de promouvoir une éducation au temps libre des enfants et des adolescents. Au fil du temps, son action s'est étendue à d'autres domaines de l'action sociale tels que la formation, la recherche et la gestion. La Fondation a été créée en 1985.

http://www.peretarres.org/wps/wcm/connect/peretarres_ca/eutses/extres/AS_avis_legal/

Avec le support de:



Avec le soutien de:



A.2. Fiche d'expérience 002

1.- Titre : Université des Sciences Gastronomiques

2.- Sous-titre : Université privée constituée sous la forme d'une association

3.- Adresse postale et site web : Piazza Vittorio Emanuele, 9 fraz. Pollenzo - 12042 Bra (Cn) - <http://www.unisg.it/welcome.lasso>

4.- Brève description de l'entité et de sa nature institutionnelle : Slow Food a commencé à promouvoir en 2003 l'Université des Sciences Gastronomiques de Bra situé dans le nord de l'Italie (Piémont). Il s'agissait de la première université reconnue par le monde académique. Les élèves sont formés à des différentes matières : l'histoire de la cuisine, le vin, le tourisme culinaire, l'histoire de l'alimentation, l'économie des produits alimentaires, l'analyse sensorielle, etc. Elle est une université privée, reconnue par l'État italien. L'Université des Sciences Gastronomiques a deux sièges: l'un à Pollenzo (ville de Bra, dans la province de Cuneo, Piémont), où elle développe la licence, et l'autre à Colorno (dans la province de Parme, en Emilie-Romagne), où les Masters post-universitaires ont lieu.

5.- Description des objectifs principaux et secondaires : L'Université, avec des activités d'enseignement bilingue (italien et anglais), se propose de conférer une dignité académique à la gastronomie en tant que science complexe et interdisciplinaire à travers l'étude d'une nouvelle culture alimentaire. Son objectif est de créer un nouveau professionnel, le gastronome, capable d'opérer sur la production, la distribution, la promotion et la communication du phénomène agro-alimentaire de qualité : l'université forme des spécialistes de la communication, des diffuseurs et des éditeurs multimédias dans le domaine oeno-gastronomique, des responsables de la commercialisation des produits d'excellence, des représentants des consortiums de tutelle, des entreprises agro-alimentaires et des entités touristiques.

6.- Origine et contexte : Cette université privée fut promue par l'association Slow Food International, en collaboration avec les gouvernements régionaux du Piémont et l'Émilie-Romagne. Elle a été reconnue légalement par l'État italien. Des nombreuses entreprises et des organismes publics qui ont fait confiance au projet ont fourni un appui à l'initiative, devenant des « partenaires vénérables ».

Le créateur de l'université a été Carlo Petrini, responsable de la fondation Slow Food. Elle a été créée à la fin des années 80. Même si, tout d'abord, elle a été une réponse à l'invasion de la restauration rapide, au fil des ans elle a présenté une expérience réussie et elle a commencé à agir sur d'autres aspects, tels que la protection des produits autochtones ou la récupération des aliments qui avaient été laissés de côté. Le 25 Septembre 2003 « l'Associazione Amici dell'Università Scienze Gastronomiques » a été constituée dans le but de gérer les aspects organisationnels de l'université. Le 5 mai 2005 le professeur Alberto Capatti a été nommé recteur et Vittorio Manganeli directeur de la structure. L'université a commencé à offrir ses formations le 4 Octobre 2004.

7.- Services auxquels prétend actuellement l'Université et avec quelle ambition (activités) : En plus du degré de trois ans, il y a une spécialisation biennale de cycle supérieur. Au siège de Colorno se développent les masters : le Master en Sciences Gastronomiques et Produits de qualité et le Master in Food Culture : Communicating Quality Products.

8.- Comment s'organise et se structure l'Université pour arriver à les mettre en place (gouvernance) : Il s'agit d'une université privée légalement reconnue à but non lucratif. Elle a acquis la personnalité morale et l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative, organisationnelle, réglementaire et disciplinaire. L'« Associazione Amici dell'Università Scienze Gastronomiques » promeut l'université et assure le respect des fins institutionnelles, la dotation économique et l'entretien. Les personnes et les entités privées peuvent y jouer un rôle important, car elles peuvent participer à l'élaboration et l'exécution du projet, en contribuant également à ses besoins financiers et organisationnels.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

9.- Sources de financement : Afin de mener à bien son activité institutionnelle, l'université se sert des biens et des ressources propres, ainsi que d'autres dont elle a la pleine disponibilité, en vertu d'un titre juridique. Les moyens de financement sont les suivants : des taxes, les frais d'inscription et d'autres contributions des élèves ; d'autres revenus des activités institutionnelles ; et les biens, cotisations, abonnements et fonds accordés par les organismes publics ou privés et des personnes physiques ou morales, italiennes ou étrangères.

10.- Méthodes utilisées et éléments pédagogiques : Pendant l'année, des experts internationaux proposent des activités culturelles, des séminaires, des expériences sur des sujets spécifiques, des forums de discussion sur les enjeux actuels, sur l'information gastronomique disponible et sur les dégustations de produits. La particularité de l'Université des Sciences Gastronomiques est le programme de stage national et international organisé tout au long de la période triennale. Les stages sont des voyages éducatifs dans lesquels les élèves rentrent en contact direct avec ce qu'ils ont appris dans les cours à travers des visites à des consortiums, des organisations, des entreprises, des artisans, etc., et ils peuvent être de deux types : stages thématiques visant à la connaissance d'un produit particulier, de sa production et de ses systèmes de distribution et de consommation ; stage territoriaux en vue de la connaissance d'un territoire ou d'une région en ce qui concerne les systèmes agro-alimentaires, les produits, l'histoire et le patrimoine environnemental et artistique.

11.- Dimension géographique : Pour atteindre ses objectifs, l'université encourage la collaboration interdisciplinaire et du groupe, la collaboration des organes universitaires avec d'autres universités italiennes et étrangères. Elle travaille également avec des entités publiques et privées, italiennes et étrangères, grâce à des contrats et des accords pour l'enseignement et les activités de recherche.

12.- Public ciblé : Les étudiants viennent de partout dans le monde, ils sont spécialement sélectionnés et ils doivent aussi passer un test d'admission.

13.- Commentaires : L'expérience est d'un intérêt extraordinaire. Slow Food est une organisation qui a réussi à créer un réseau actif à travers le monde pour défendre et promouvoir ses principes de base.

L'Université présente une expérience réussie. Une association, dont la personnalité morale coïncide avec celle de l'université, est l'entité qui s'occupe de son administration et de garantir son fonctionnement.

Par rapport à l'UiTC, ce que nous intéresse est sa présence internationale, car elle s'adresse à un public international, ainsi que sa forme de constitution. En outre, les programmes de stages obligatoires sont très intéressants, car ils rapprochent les élèves aux origines, l'expertise et les experts.

Dans ce cas, l'expérience nous aide à voir comment une association privée peut gérer une université.

L'un des principaux obstacles pour en représenter un modèle idéal est la dépense requise aux élèves. Par exemple, le coût par année scolaire est de 13 500 €. En plus, dans ce cas nous parlons au sujet des formations offertes en Italie, et une grande partie de cet argent est destinée aux déplacements pour participer aux activités et pour l'hébergement. Ci-dessous vous pouvez trouver un exemple d'une université des sciences gastronomiques qui sera créée très probablement en 2012 et qui a 14 millions de budget, car elle s'appuie sur le soutien des institutions publiques. Autrement dit, le problème est que dans ce cas le coût d'une institution d'une telle envergure est transmis à l'utilisateur et cela ne correspond pas du tout à l'objectif de l'UiTC qui est fondée sur l'ouverture à tous les citoyens et sur la création d'une attitude démocratique.

N.B. : Faculté des Sciences Gastronomiques du Pays Basque : <http://www.abc.es/20090324/vivir-viajar-gourmet-recetas/pais-vasco-tendra-facultad-20090324.html> - La première faculté espagnole spécialisée dans les études de cuisine a passé la première étape de sa création : la fondation qui va la gérer est déjà constituée. Le budget global pour sa mise en œuvre est de 14 millions d'euros, dont la moitié doit être rendue par le Ministère de la Science, de l'Innovation et de la Technologie. La Diputación de Guipuzcoa prévoit d'investir un million d'euros, le gouvernement basque environ trois millions et le reste « sera défini dans les semaines et mois à venir », a déclaré Iosu Zabala, recteur de

l'Université de Mondragon, l'entité privée qui a promu ce projet, lequel bénéficie du soutien des principaux chefs basques.

Avec le support de:



Avec le soutien de:



A.3. Fiche d'expérience 003

1.- Titre : Université de Paix

2.- Sous-titre : Université privée constituée sous la forme d'une association.

3.- Adresse postale et site web : Bld du Nord, 45000 Namur -BELGIQUE-
<http://www.universitedepaix.org/index.php>

4.- Brève description de l'entité et de sa nature institutionnelle : L'Université de Paix est une organisation de jeunesse à but non lucratif reconnue par la Communauté française de Belgique et l'ONE (l'Office de la Naissance et de l'Enfance). Depuis plus de 20 ans, le travail concret de l'Université de Paix est axé sur la gestion positive des conflits.

5.- Description des objectifs principaux et secondaires : Son but est la promotion de la paix par le dialogue, tel que défini par son fondateur. Elle essaye de trouver et enseigner aux jeunes générations les moyens pour supprimer les causes de la guerre. Ils veulent construire un climat de compréhension et de respect mutuel, en recherchant l'harmonie dans la diversité. En outre, elle travaille maintenant pour la formation d'une opinion publique formée et active.

6.- Origine et contexte : L'Université de Paix a été fondée en 1960 par Dominique Pire. Dominique, qui s'était occupé des personnes déplacées, avait vécu de très près les blessures de la guerre et il a voulu attaquer le problème à la racine. Le 10 avril 1960, la construction de l'université a commencé à Tihange (Huy). Elle a été fondée par un prêtre catholique et un athée. En 1976, l'Université de Paix a été reconnue comme une organisation de jeunesse, ce qui a consolidé sa volonté de travailler principalement pour et avec jeunes.

7.- Services auxquels prétend actuellement l'Université et avec quelle ambition (activités) : Des formations de longue durée (diplômes) nationales et à l'étranger, et de courte durée, des stages, des conférences, des formations spécifiques, etc.

8.- Comment s'organise et se structure l'Université pour arriver à les mettre en place (gouvernance) : une équipe permanente composée de 17 personnes. Elle a une assemblée générale, un conseil d'administration et un conseil académique.

9.- Sources de financement : Aides publiques : Le Service Jeunesse de la Communauté Française de Belgique, Région Wallonne, etc. Chacun d'entre eux participe au financement des différents secteurs. Cfr. : Rapport d'activité 2009. http://www.universitedepaix.org/pdf/rapport_2009_site.pdf. Elle compte aussi sur le support des associations, des fondations et des dons des particuliers.

10.- Méthodes utilisées et éléments pédagogiques : Elle part de la reconnaissance inconditionnelle du droit de toutes les personnes impliquées dans le conflit à trouver les conditions qui mènent à la paix. En tant que centre de réflexion et de formation, l'Université de Paix contribue à faire connaître les moyens possibles pour prévenir la violence et pour la combattre à l'école, à la maison, dans le quartier ... Le but politique et éthique de l'institution, la pédagogie active et interactive y sont présents. Elle offre des programmes visant à la prévention et la gestion positive des conflits.

11.- Dimension géographique : Agir localement et globalement. Elle offre des formations en Belgique et à l'étranger, à travers des formations et des partenariats avec d'autres universités.

12.- Public ciblé : L'Université accueille des étudiants de toutes les nationalités, de tous les horizons philosophiques et religieux.

13.- Commentaires : Dans le cas de l'Université de Paix nous nous retrouvons avec un modèle créé par une association, qui, à son tour, gère l'université.

Les informations contenues sur le site web sont très limitées. Heureusement, nous y trouvons les

Avec le support de:

Avec le soutien de:

rapports d'activité de l'association qui fournissent quelques détails par rapport à sa construction, l'exploitation et le financement de l'institution.

Dans ce cas, comme dans le cas précédent, nous voyons comment à partir d'une association une nouvelle institution est créée et comment celle-ci agit pour proposer des programmes propres qui ont une dimension internationale à travers la signature des accords de collaboration.

Mais ici, encore une fois, nous pouvons observer que, bien qu'elle collabore avec d'autres universités, ses formations ont principalement une vocation locale et nationale, ce qui entraîne pour les élèves des frais de déplacement et d'hébergement. Elle propose également des cours à Luxembourg. Le prix des formations (de longue durée) est d'environ 1000 euros, beaucoup plus abordables que ceux de l'Université des Sciences Gastronomiques. Mais encore, même s'ils sont prêts à donner des formations spéciales à l'étranger, les coûts doivent beaucoup augmenter.

Toutefois, on peut en déduire que le fait que nous ayons trouvé trois modèles d'université établis sur la base d'une association est dû au fait qu'ils exigent un moindre coût en ce qui concerne tant les frais initiaux, comme la survie de la structure. C'est-à-dire, on pourrait combiner le modèle des associations présenté sur les fiches 002, 003 et 004 avec la structure fédérative de l'URL. Grâce à cette combinaison, on obtiendrait une entité-mère de base associative créatrice de réseaux, qui pourrait fonctionner avec plus ou moins de personnel, en fonction des besoins et des circonstances, et qui établirait des relations fédératives avec les autres centres afin de fournir une formation partout dans le monde avec le même label de qualité, la même méthode pédagogique et les mêmes objectifs. En outre, on pourrait également prendre l'exemple de l'Université des Sciences Gastronomiques du Pays Basque et chercher l'appui institutionnel pour financer le projet dès le début.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

A. 4. Fiche d'expérience 004

1.- Titre : Université Rurale Paulo Freire

2.- Sous-titre : Université privée constituée grâce à une association.

3.- Adresse et site web : calle Eras, 26 - de Campo de San Pedro, Segovia. –

<http://www.universidadruralpf.org/index.php>

4.- Brève description de l'entité et de sa nature institutionnelle : L'URPF est le résultat d'un processus de résistance et d'une prise de conscience de la valeur culturelle rurale. Les groupes qui constituent cette Université, aussi divers soient-ils, proviennent des différentes contrées et régions. Ils s'identifient parce qu'ils luttent pour maintenir vivant les peuples, leurs agricultures, leurs écosystèmes, et surtout parce qu'ils croient que cela vaut la peine de vivre en milieu rural.

Pour que l'idée soit opérante, les associations régionales sont dans le cadre juridique et l'organisation de chaque université. L'ensemble des associations assumera aussi les objectifs proposés par l'association étatique des Universités Rurales.

5.- Description des objectifs principaux et secondaires: C'est une organisation éducative qui se fonde sur la sauvegarde de la culture paysanne et le développement rural équilibré de son environnement. Elle a pour fondement l'objectif agro écologique mais aussi le droit à la souveraineté alimentaire et à une alimentation saine.

6.- Origine et contexte : Les mouvements sociaux qui revendiquent l'existence et les améliorations de leurs peuples sont ceux là même qui ont impulsé la création de l'Université Rural Paulo Freire (URPF). Elle a été imaginée au moment du III Forum pour un Monde Rural Vivant, célébré à Navares de la Cuevas (Ségovie), en juin 2001 et organisé par la Plateforme Rural, alors que commençait un chemin de réflexion et d'action qui a continué jusqu'à nos jours. Piloté depuis ses débuts par les groupes de base, CIFAES de Amayuelas de abajo en Palencia et l'association Montagne et développement de la Serranía de Ronda de Malaga, le projet se concrétise par la constitution de l'Association Université Rural Paulo Freire en août 2006.

7.- Services auxquels prétend actuellement l'Université et avec quelle ambition (activités) : Plusieurs chaires sont distribuées par région. Des rencontres présencielles : colloques, séminaires, conférences et lectures. Observatoire de la réalité rurale. Itinéraires de formation individuelle. Cours présenciels et semi-présenciels ou d'autres types. Préparation de matériels et d'activités pour le domaine scolaire.

8.- Comment s'organise et se structure l'Université pour arriver à les mettre en place (gouvernance) Les associations de régions se composent de personnes physiques qui répondent à chacun de ces profils : associés, collaborateurs, centres associés ou salles d'expansion. L'association étatique est une association des associations, formée par des personnes morales, les associations régionales qui le sollicitent.

9.- Sources de financement : Des Fonds propres grâce à l'assignation de prélèvements et de vente de services. Des fonds extraordinaires : projets européens, fondations, IRPF, etc. Pour la mise en marche de la URPF, il a été fondamental de lier tous les territoires avec les groupes URPF à travers un projet de coopération interterritoriale entre Groupes d'actions locales, qui sont ceux qui gèrent les fonds européens (leader – Proder) et les financeurs du travail sur le champ d'investigation, dynamisation, visualisation et implantation de l'idée URPF dans chaque territoire.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

Ce projet a financé le travail réalisé durant un an et demi dans chaque territoire pour la période 2006-2008.

10.- Méthodes utilisées et éléments pédagogiques : Cette Université essaye de construire une forme d'éducation permanente avec pour fondements les principes régulateurs suivant : une université de l'expérience qui 'problématise' la réalité pour procurer le changement social ; interactive et médiatrice entre le savoir populaire et le savoir scientifique ; compromise avec la culture ; participative, en créant des réseaux pour organiser l'espoir ; innovante grâce à un nouveau cadre éducatif et critique ; investigatrice du point de vue du paradigme qualitatif ; qui promeut les relations de l'égalité sociale, avec l'application de la perspective de genre et liée à une économie solidaire et écologique. Fondée sur le modèle Paulo Freire : éducation comme pratique de liberté ; c'est une proposition d'éducation populaire.

11.- Dimension géographique: Etat espagnol.

12.- Public ciblé: Formation pour adultes. L'objectif est de former des personnes du secteur populaire. Des habitants des territoires, des néo ruraux, d'autres territoires ruraux et urbains, et des techniciens.

13.- Commentaires: Dans ce cas précis, l'expérience, jusqu'ici, s'est révélé plutôt positive et le processus préalable est relativement similaire à celui qui est en train de se mettre en place avec la création de l'UITC. Le projet a été impulsé par une nécessité de promouvoir certains aspects de la vie rurale qui risquaient de disparaître, ainsi que par la nécessité de lutter pour l'existence de ses populations. Il se fonde sur l'éducation permanente et populaire.

La gestation de l'université s'est étendue au long de nombreuses années durant lesquelles il a été tenté d'établir la méthode pédagogique en partant de la théorie de Paulo Freire, pour pouvoir, plus tard, former les éducateurs et décider quelle est la meilleure forme juridique pour rendre cette méthodologie réelle.

Au sujet de la structuration juridique : La structure centrale permet de collaborer avec le reste des centres, en établissant des principes fondamentaux. Cependant chaque association locale est chargée de mettre en marche le projet, de le gérer et de chercher les moyens de son financement.

Parce que c'est la troisième fiche où nous étudions le modèle d'une université privée constituée sur la base d'une association, nous ne distinguons plus de nouvelles innovations dans les modèles que nous avons examinés. Bien que cette expérience soit de caractère national, nous pouvons extrapoler son fonctionnement au niveau international pour arriver à la même conclusion. Créer un réseau de réseaux, par le biais d'une association d'associations, de conventions de collaboration, etc. Une fois que le projet a été défini, il se met en marche et l'organisation matrice n'a plus la responsabilité d'assumer la charge de tous les projets qui se réalisent. Cette dernière est considérée comme un guide, une tête pensante qui établit des minimaux qui doivent être respectés par les organismes qui exécutent le projet.

Par ailleurs, la lecture de son projet éducatif résulte réellement illustrative au moment de comprendre pourquoi et comment se crée une université rurale. Elle explicite toute l'évolution de la formation de l'université jusque dans son actualité, la forme pour mettre en place le processus, etc.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

A.5. Fiche d'expérience 005

1.- Titre: Université Populaire du Berry

2.- Sous-titre: Université constituée en conformité avec la loi française de 1901.

3.- Adresse postale et site web : Maison des associations, 28 rue Gambon — 18000 Bourges

<http://www.upberry.org/>

4.- Brève description de l'entité et de la nature institutionnelle: L'Université Populaire du Berry est une association constituée en conformité avec la loi 1901, située à Bourges, qui propose des cours, conférences, visites, ateliers et rencontres destinés à un public de tous les âges. A l'intérieur des Universités Populaires, le concept d'université ne doit pas se comprendre dans le sens académique, bien que l'université n'exclue pas les savoirs de caractère académique. Elle se nomme université parce qu'elle aborde l'universel : philosophie, communication, patrimoine, dégustation, etc. Dans l'Université du Berry toutes les cultures participent à la culture.

5.- Description des objectifs principaux et secondaires: L'objectif de l'association est le développement et la diffusion de toutes les formes de culture avec pour vision offrir la possibilité de s'exprimer et de transmettre le savoir. Sa mission est de partager le savoir, ce qui suppose de réduire les inégalités, créer des liens sociaux et apporter à chacun des outils d'autonomie et de développement personnel.

6.- Origine et contexte: En France, les Universités populaires sont nées dans le contexte de l'affaire Dreyfus. Elles prétendaient répondre aux idées antisémites à travers une vision humaniste. De plus, ces universités essayaient de remplir les lacunes qui existaient en France, grâce à un enseignement gratuit destiné à un public qui n'avait pas la possibilité de jouir de « l'instruction public ». Ainsi faut-il disposer d'un nouveau contexte pour créer des citoyens libres et responsables, objectif que n'accomplie pas l'éducation institutionnelle.

7.- Services auxquels prétend actuellement l'Université et avec quelle ambition (activités) : Ses activités de formation peuvent se présenter comme suit : classes, débats, conférences, projets, expositions, audiovisuels, excursions, rencontres... Cours de cocktail, de couture, d'anglais, de cuisine, d'archéologie, etc.

8.- Comment s'organise et se structure l'Université pour arriver à les mettre en place (gouvernance) : L'association se compose de membres titulaires et adhérents. Le comité directeur, élu par le comité d'administration, dirige l'association. L'assemblée générale réunie tous les membres au moins une fois par an. Dans l'UP tout le personnel travaille bénévolement, mis à part le secrétariat qui a un contrat à temps partiel. Les bénévoles ont le droit à une assurance gratuite (Fondation du Bénévolat). Les enseignants peuvent être bénévoles ou rémunérés.

9.- Sources de financement: L'association s'autofinance à 85% : adhésions et inscriptions aux cours. Les 15% restant proviennent des subventions concédées par le Conseil Général du Cher et par la ville de Bourges.

10.- Méthodes utilisées et éléments pédagogiques: *L'intervenant* est un passionné ou un professionnel, autodidacte ou diplômé. Il est le prestataire des cours dans l'université populaire, ce qui fait de lui l'acteur essentiel de la transmission du savoir et du développement des liens sociaux. Son statut lui permet d'élire librement tant ses méthodes pédagogiques, que son salaire et le remboursement de ses frais. Il s'inscrit dans un organisme laïc et s'abstient de quelconque forme de

Avec le support de:

Avec le soutien de:

prosélytisme (philosophique, religieux ou politique), en même temps que de quelconque offense aux positions personnelles de l'assistance. Lui-même propose son type de formation et les conditions qu'il veut mettre en place lors de son cours.

11.- Dimension géographique: Bourges, Département du Cher, Région Centre.

12.- Public ciblé: L'UP est une université ouverte à Tous, sans conditions d'âge et de titres officiels. Education d'adultes.

13.- Commentaires: Ce type d'association est très intéressant parce qu'il propose une réponse au modèle rigide de l'enseignement public français. A travers ces associations, l'on peut accéder à un public qui normalement n'a pas les moyens nécessaires pour se former dans un système public. Par exemple, parce qu'il s'agit d'une association, la condition de membre adhérent est un pré-requis indispensable pour pouvoir accéder aux cours. Cependant il faut signaler que les prix sont pratiquement dérisoires. Dans les cas où l'on étudie, l'adhésion est entre 0 et 10 euros (Elle peut-être dégrèvée et réduite à 3,4 euros). Ainsi, il y a des réductions, pour les chômeurs, des à-valoir, etc. Le prix des cours varie de 40 à 4 euros.

Par ailleurs, il est aussi avantageux du point de vue du financement étatique ou régional, une fois que l'on a rempli les conditions nécessaires. Ainsi, par exemple, l'Etat peut reconnaître officiellement une association qu'il décide d'aider (agrément de jeunesse et d'éducation populaire). Cette reconnaissance suppose un cadre de qualité, qui certifie la valeur éducative de l'association. Seules peuvent le solliciter les associations qui ont une vocation nationale et qui justifient d'au moins trois années d'expérience. Elles sont les seules à pouvoir recevoir une aide économique du Ministère de la jeunesse et des sports.

Ces associations sont exemptées d'impôts sur les transmissions de patrimoine quand se réalisent des donations ou des legs. Elles peuvent jouir de tarifs spéciaux dans ses relations avec certains organismes et de statuts différents pour les éducateurs. Cependant, les associations non reconnues ont le droit à une aide de maximum 3000 euros par exercices.

L'expérience de l'Université Populaire du Berry paraît réellement intéressante. Sur la page Web on ne trouve pas le projet pédagogique de l'université, du fait que se soient les professeurs eux-mêmes qui proposent leur méthodologie. L'un des traits saillants de l'UP du Berry, est qu'ici l'on prétend, au travers d'une vision humaniste, renforcer les liens sociaux et créer des espaces de réflexion et de débat dans lesquels l'utilisateur peut se développer.

Une des limites du modèle, à propos de l'UITC, est qu'il n'a pas de vocation internationale, ni nationale, puisque il se limite à la région. La plupart des Universités Populaires font parties de l'Association des Universités Populaires de France, qui est une association de grand enracinement dans l'Etat et qui contribue à donner une certaine projection internationale au modèle grâce aux colloques qui s'organisent annuellement et auxquels assistent un grand nombre de participants qui proviennent de l'étranger. De plus, l'UB fait partie d'un grand réseau européen de structures d'éducation informelle : EAEA.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

B. Fiches juridiques

B.1. Fiche associations espagnoles

1.- Type: Association

2.- Cadre géographique: Espagne

3.- Définition: Les associations sont des groupes de personnes constituées pour réaliser une activité collective sous une forme durable, organisées démocratiquement, sans fins lucratives et indépendantes, au moins formellement, de l'Etat, des partis politique et des entreprises. Elles peuvent poursuivre un objectif d'intérêt général ou particulier.

4.- Constitution: Il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation au préalable pour exercer le droit d'association. Un accord de constitution: est un accord de trois ou plus personnes physiques ou morales qui se compromettent à mettre en commun leurs connaissances, moyens et activités pour obtenir quelques buts licites, communs, d'intérêt général ou particulier, et qui se dotent de statuts qui régissent le fonctionnement de l'association. L'accord de constitution, qui inclut l'approbation des statuts, devra se formaliser par un acte constitutif, en document public ou privé.

5.- Dotation constitutive: 0€. Payer la taxe d'inscription (actuellement, environ 35,92€).

6.- Personne morale: Avec l'octroi de l'acte constitutif, l'association acquiert sa personnalité morale et la pleine capacité d'agir.

7.- Membres: Personnes physiques et morales, publiques ou privées.

8.- Organismes: Assemblée générale (qui réunit tous les associés; en elle réside la souveraineté de l'association; elle se réunit au moins une fois par an); comité directeur (organe de gestion et de représentation de l'association; seuls les associés peuvent y participer)

9.- Financement: Elle se finance par la cotisation de ses membres, sans préjudice d'autres recettes.

10.- Fonctionnement et obligations: Une fois l'association créée, enregistrée par un acte fondateur et des statuts, elle devra tenir au jour le jour le livre des actes, le livre des associés et les livres de comptabilité qui se légalisent au Registre commercial correspondant (ou devant un notaire).

11.- Fiscalisation et aides: Le régime fiscal des Associations est ambigu du fait que, normalement, la législation fiscale est élaborée par les entreprises et qu'il n'existe pas de normes exclusives pour les associations. Par ailleurs, les aides aux associations non déclarées d'Utilité publique et non inscrites à la AECI (Agence Espagnole de Coopération Internationale) n'ont pas accès, en aucun cas, au dégrèvement fiscal. Art 33.1 de Loi des Associations: Les associations qui poursuivent des objectifs d'intérêt général pourront jouir d'aides et de subventions attenantes à des activités associatives concrètes. La concession d'aide valorisant particulièrement la présence et l'activité des bénévoles.

12.- Commentaires:

→ Loi organique 1/2002, du 22 mars, régulant le droit d'association (BOE num. 73, du 26 mars)

→ **Déclaration d'utilité publique:** entre autres conditions requises, elles doivent être constituées, dans un fonctionnement et données un accomplissement effectif à leurs objectifs au moins durant les deux ans immédiatement antérieurs à la présentation de la demande. Elles peuvent jouir de dégrèvements fiscaux, si elles remplissent les conditions établies par la loi (cf. : Fiche de fondations)

*http://www.mir.es/SGACAVT/asociaciones/triptico_asociaciones.pdf

B.2. Fiche fondations espagnoles

1.- Type: Fondation

2.- Cadre géographique: Espagne

3.- Définition: La fondation est une organisation dotée de personne morale privée qui se caractérise par le fait de poursuivre, sans fin lucrative, des objectifs d'intérêt général en faveur d'un collectif générique de bénéficiaires.

4.- Constitution: Pour créer une Fondation il est nécessaire d'avoir un fondateur ou des fondateurs, un Patrimoine et des fins. Il est nécessaire d'élever à l'écriture publique la constitution de la Fondation, et postérieurement de la registrer dans le Registre des Fondations. Pour pouvoir procéder à la première inscription de la fondation dans le Registre, il est nécessaire d'avoir le rapport obligatoire inaliénable du Protectorat⁴ correspondant à l'aptitude des fins de la fondation et la suffisance de la dotation. L'écriture doit contenir les statuts.

5.- Dotation constitutive: La loi signale que la dite dotation doit être adéquate et suffisante pour que la fondation arrive à ses fins, même si l'on présume suffisante une dotation dont la valeur économique atteindrait 30.000 euros. La dotation peut consister en biens et droits de n'importe quelle classe. Le compromis d'apports sera accepté comme dotation de tiers, chaque fois que la dite obligation est établit dans les titres qui ont une exécution convenable.

6.- Personne morale: Les fondations auront la responsabilité morale depuis l'inscription de l'écriture publique de sa constitution dans le Registre des Fondations et seulement les entités inscrites dans le dit Registre pourront utiliser la dénomination de « Fondation »

7.- Membres: Pourront constituer des fondations les personnes physiques et morales, selon qu'elles soient publiques ou privées.

8.- Organismes: L'organisme du gouvernement et de représentation des Fondations est le Patronat. Le Patronat doit être constitué par au moins trois personnes (physiques ou morales). Le protectorat correspondant garantie que le patronat accomplisse ses fonctions. Comme la fondation n'a pas d'associé, le protectorat réalise les mêmes fonctions que l'assemblée générale des associations. La fondation se dirige à tout moment conformément à la volonté initiale du fondateur, c'est-à-dire, la volonté de celui qui est doté du patrimoine, cela constitue la loi de vie pour la fondation, pour que les administrateurs (patrons) ne puissent à n'importe quel moment l'altérer dans son essentialité.

9.- Financement: Elle reçoit une dotation initiale du fondateur sans préjudice des autres revenus.

10.- Fonctionnement: Une fois la fondation créée, l'écriture de sa Constitution et de ses statuts enregistrés, la Fondation doit tenir à jour le livre des actes et la comptabilité selon les Normes d'adaptation du Plan Général de Comptabilité et les Normes d'Informations Budgétaires d'Entités Sans Fins Lucratives.

11.- Fiscalité et aides: La loi 49/2002, du 23 décembre, du Régime Fiscal des Entités sans Fins Lucratives et des Incitations Fiscales au Mécénat, octroie un traitement fiscal semblable aux fondations et aux associations d'utilité publique. Il faut opter pour ce régime fiscal et s'acquitter des conditions requises établies par la loi, entre autres de poursuivre des fins d'utilité publique, l'obligation de destiner

⁴ Le Protectorat est l'organisme chargé de faciliter le juste exercice du droit de la fondation et de s'assurer de sa légalité dans sa constitution et son fonctionnement. Concrètement, il informe avec un caractère obligatoire et inaliénable sur l'aptitude de la fondation, conseille aux fondations durant et après sa création, etc. Cf. : le Protectorat du Ministère de Culture :

<http://www.mcu.es/fundaciones/index.html>

70 % aux activités fondatrices, etc. Cependant, les donations réalisées par des personnes physiques aux fondations ou à une Association d'Utilité Publique qui ne s'acquittent pas des conditions requises ont un dégrèvement réduit : les 10% des quantités données aux fondations légalement reconnues et qui rendent compte à l'organe du protectorat correspondant, ainsi qu'aux associations déclarées d'utilité publique, ne sont pas comprises dans le paragraphe antérieur.

Apports qui donnent le droit à un dégrèvement: dons, donations et apports.

TRAITEMENT FISCAL⁵:

En ce qui concerne l'entité donatrice : il s'agit de revenus libres de TVA et libres d'Impôt de Sociétés, par ce que tant le revenu que la dépense possible associée à l'apport, si il est lié à une activité concrète, ne seraient inclus dans le calcul du résultat fiscal vis-à-vis de l'Impôt de sociétés.

En ce qui concerne le donateur:

a. Personnes morales

Apport	Impôt des Sociétés	Limites
Dons (financier, biens, droits)	Ils déduisent de la taxe intégrale, les 35% de la base de déduction (application jusqu'à 10 ans après)	La base de cette déduction ne peut excéder les 10% de la base imposable
Conventions de collaboration entrepreneuriale	Elles ont un caractère de dépense déductible dans l'impôt de sociétés	
Programmes d'appui aux événements d'intérêt public exceptionnel	(Voir <u>artículo 27 de la Ley 49/2002, de 23 de diciembre, de régimen fiscal de las entidades sin fines lucrativos y de los incentivos fiscales al mecenazgo</u>)	

b. Personnes physiques

Apport	Impôt sur le revenu	Limites
Dons (financier, biens, droits) taxes et droits réels d'Usufruit.	Droit de déduire de la taxe intégrale les 25% de la base de déductions	La base de déductions ne pourra excéder les 10% de base liquidable.
Programmes d'appui aux événements d'intérêt public exceptionnel	(Voir <u>artículo 27 de la Ley 49/2002, de 23 de diciembre, de régimen fiscal de las entidades sin fines lucrativos y de los incentivos fiscales al mecenazgo</u>)	

⁵ Source:

http://asociaciones.org/index.php?option=com_content&task=view&id=390&Itemid=54

12.- Commentaires

→ Loi 50/2002, du 26 décembre, des Fondations.

→ http://www.mma.es/portal/secciones/ayudas_subvenciones/util_publica/: Subventions à des associations d'utilité publique et aux fondations assignées au protectorat du Ministère, pour la réalisation d'activités qui relèvent de programmes qui se développent dans la réalisation de la défense du milieu naturel et de la biodiversité, l'utilisation soutenable des ressources naturelles et prévention contre la pollution et le changement climatique.

→ Le Protectorat des Fondations du Ministère de la Culture offre un appui technique à ceux qui veulent constituer une fondation en relation avec la norme applicable pour ce processus, pour celles qui ont des fins culturelles et qui, toujours, développent leur activité dans tout le territoire de l'Etat ou dans le territoire d'au moins une commune autonome.

→ Dans la réalité sociale, on observe un phénomène de transformation des associations en fondations, ce qui obéit au fait que les fondations offrent une plus grande stabilité, transparence, pour ce qui est de la volonté de celui qui la constitue, sans dépendance du recouvrement effectif des cotisations à chaque période et avec une meilleure conservation et augmentation du patrimoine constitutif.

http://prod-plat-aef.geanetondemand.com/EPORTAL_DOCS/GENERAL/AEF/DOC-cw4c6cfaa5caf50/Queesunafundacion-constitucion.pdf

Avec le support de:

Avec le soutien de:

Tableau de synthèse – Impôt de sociétés

Entités	Conditions	Obligation de déclaration
Associations <u>Non</u> déclarées d'Utilité Publique	<ul style="list-style-type: none"> - Que ses revenus au total ne dépassent pas 100.000 euros annuels. - Que les revenus correspondant aux revenus non exemptés et soumis à rétention ne dépassent pas 2.000 euros annuels. - Que tous les revenus non exemptés qui sont obtenus soient soumis à rétention. 	Elles n'ont rien à déclarer.
Associations <u>Non</u> déclarées d'Utilité Publique	<ul style="list-style-type: none"> - Qui ne remplissent pas les conditions antérieures. 	Déclarent la totalité des revenus bien que certains ou tous soient libres de contribution fiscale
Association d'Utilité Publique et Fondation	<ul style="list-style-type: none"> - Non accueillies au Régime Fiscal Spécial établi dans la Ley 49/2002, de 23 de diciembre, de régimen fiscal de las entidades sin fines lucrativos y de los incentivos fiscales al mecenazgo - Qui remplissent les conditions antérieures. 	N'ont rien à déclarer.
Association d'Utilité Publique et Fondation	<ul style="list-style-type: none"> - Non accueillies au Régime Fiscal Spécial établi dans la Ley 49/2002, de 23 de diciembre, de régimen fiscal de las entidades sin fines lucrativos y de los incentivos fiscales al mecenazgo - Qui ne remplissent pas les conditions antérieures. 	Déclarent la totalité des revenus bien que certains ou tous soient libres de contribution fiscale.
Association d'Utilité Publique et Fondation	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillies au Régime Fiscal Spécial établi dans la Ley 49/2002, de 23 de diciembre, de régimen fiscal de las entidades sin fines lucrativos y de los incentivos fiscales al mecenazgo - Qui ne remplissent pas les conditions antérieures. 	Déclarent la totalité des revenus bien que certains ou tous soient libres de contribution fiscale.

<http://volunta.ual.es/cdguia/GESTION/cm/Guia/Textos/Fiscalid/is/is.htm>

Avec le support de:

Avec le soutien de:

B.3. Fiche associations françaises

1.- Type: Association Loi 1901

2.- Cadre géographique: France.

3.- Définition: l'union de deux (ou plus) personnes, sans fins lucratives, qui mettent en commun, de manière permanente, leurs connaissances ou activités avec comme objectif la réalisation d'une fin d'intérêt général.

4.- Constitution: L'acte constitutif d'une association est la signature d'au moins deux personnes des statuts de l'association. La rédaction des statuts est totalement libre, à part si l'association aspire à se convertir en association reconnue officiellement ou d'utilité publique, auquel cas elle devra se conformer aux modèles de statuts reconnus. Il n'existe pas de contrôle au préalable sur l'intérêt de sa création. Dans le cas où l'association veut se doter de personnes morales, elle doit communiquer à la préfecture de police son existence pour qu'elle puisse faire partie du Registre National des Associations ainsi qu'être publiée sur le bulletin officiel.

5.- Dotation constitutive: Il n'y a pas d'obligation à avoir de dotation initiale. La publication sur le bulletin officiel coûte environ 44€.

6.- Personne morale: Une fois publiée sur le bulletin officiel, la déclaration de création se fait devant la préfecture.

7.- Membres: Personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

8.- Organismes: Assemblée générale (sa périodicité est généralement annuelle, elle décide des questions importantes). Le conseil d'administration (organisme de gestion, qui applique les décisions de l'assemblée). Comité exécutif (qui exécute les pouvoirs que lui délègue le conseil)

9.- Financement: Elle se finance par les cotisations périodiques de ses membres, sans préjudice d'autres revenus.

10.- Fonctionnement: Le fonctionnement de l'association se détermine dans ses statuts ou dans le règlement interne qui les complète ou les développe.

11.- Fiscalité et aides: Sa comptabilité est privée: compte de pertes et de gains. Quand elle dépasse les 153000€ annuels en dons elle doit publier ses comptes et le rapport d'audit. Par rapport aux contributions fiscales, si elle remplit la condition de ne pas avoir de volonté lucrative elle est exemptée de TVA, de l'impôt de sociétés et de la IAE. Par rapport à la fiscalité des rendements sur le patrimoine : elle est soumise à l'impôt de sociétés à un type de charge de 10 ou de 24%. Pour les associations d'intérêt général : si les membres ont encouru des frais annexes par rapport à l'activité de l'association qui n'ont pas été récupérés, cette quantité s'assimile à un don et donne le droit à une réduction d'impôt : 66% de la quantité récupérée.

Subventions : les associations enregistrées peuvent obtenir des subventions de l'Etat et des entités publiques et locales. Elles doivent réaliser une demande de subvention et sa concession est soumise à certaines conditions d'attribution et d'utilisation. Les associations d'éducation populaire peuvent seulement recevoir des subventions de l'Etat, si elles ont été reconnues officiellement et avec de l'antériorité.

12.- Commentaires:

→ Déclaration d'utilité publique: Reconnaissance par décret. Dans le cas de la reconnaissance d'intérêt général, la loi autorise seulement certains organismes à donner les certifications d'accréditation des dons aux bénéficiaires des donateurs, particuliers et entreprises.

Avec le support de:

Avec le soutien de:

Type d'association	Utilité publique	Reconnaissance ministérielle
Conditions	Intérêt général qui dépasse le cadre local, 200 membres au minimum, solidité économique tangible (46000€), statuts conforme au modèle de statuts, existence de l'association depuis au moins trois ans.	Fonctionnement démocratique, comptabilité transparente, garantie économique et information périodique à l'entité de reconnaissance.
La déclaration confère une	Légitimité particulière dans son champ d'action.	Reconnaissance de la viabilité de l'association et de son fonctionnement démocratique.
Utilité	Elles peuvent recevoir, des dons et des apports. Dégrèvements et exemptions: Droits de transmission à titre gratuit	Accès aux subventions, avantages fiscaux sur la contractualisation, etc.

Avec le support de:

Avec le soutien de: